EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 8 - A

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2008

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

Le Maire a décidé le 4 février 2009

Afin de financer le programme d'investissement du budget 2008, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier un emprunt d'un montant de 329 000 euros (trois cent vingt neuf mille euros),pour une durée de 20 ans.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin agit en qualité de Responsable de la relation commerciale qui assure l'assistance, le suivi et le conseil auprès de la ville de Clermont-Ferrand.

Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :
 - Une phase de mobilisation de fond de la date de signature du contrat au 31/12/2009
 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2009,

- *Durée* : 20 ans, cette durée se composant de modules, la fin du contrat est fixé au 31/12/2029,

- *L'amortissement* du capital est au choix, constant, progressif ou à la carte,

- *Taux d'intérêts :*
 - TIBEUR 3 - 6 - 12 mois + 0.80 % ;
 - Taux fixe correspondant au taux de SWAP Emprunteur de taux fixe contre, TIBEUR 6 mois + 0.80 % pour une durée minimum de deux ans ;
 - Formules structurées parmi celles définies au contrat (article 3.1.4. et suivants du contrat) pour une durée de minimum dix ans.

- *Calcul des intérêts* : ils sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

- *Option de taux* : sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 3.4 du contrat, l'emprunteur peut exercer des options de taux, avec ou sans calcul d'indemnité, à l'expiration ou au cours d'un module.

 - Dans le cas d'un taux fixe à option, le prêteur dans la seconde phase se réserve le droit de choisir un taux d'intérêt différent de celui déterminer lors de la première phase.

- *Périodicité* : le paiement du capital et des intérêts sera annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel à terme échu selon les modalités choisies dans l'avis de consolidation.

- *Remboursement anticipé* : les conditions de remboursement anticipé du prêt prévues à l'article 7 du contrat varient selon les caractéristiques de l'option choisie (montant partiel ou total, date, durée du préavis, calcul ou non d'une indemnité…)

- *Commission d'engagement* : 0.025% du montant de l'emprunt.

Votre Commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2009

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 8 - B

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2008

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

Le Maire a décidé le 4 février 2009

ART. 1er- Afin de financer le programme d'investissement du budget annexe Autres 2008, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier un emprunt d'un montant de 136 000.00 euros (cent trente six mille euros), pour une durée de 20 ans.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin agit en qualité de Responsable de la relation commerciale qui assure l'assistance, le suivi et le conseil auprès de la ville de Clermont-Ferrand.

ART. 2 - Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :
 - Une phase de mobilisation de fond de la date de signature du contrat au 31/12/2009
 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2009,

- *Durée* : 20 ans, cette durée se composant de modules, la fin du contrat est fixé au 31/12/2029,

- *L'amortissement* du capital est au choix, constant, progressif ou à la carte.

- *Taux d'intérêts :*
 - TIBEUR 3 - 6 - 12 mois + 0.80 % ;
 - Taux fixe correspondant au taux de SWAP Emprunteur de taux fixe contre, TIBEUR 6 mois + 0.80 % pour une durée minimum de deux ans.

- *Calcul des intérêts* : ils sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

- *Option de taux* : sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 3.4 du contrat, l'emprunteur peut exercer des options de taux, avec ou sans calcul d'indemnité, à l'expiration ou au cours d'un module.

- *Périodicité* : le paiement du capital et des intérêts sera annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel à terme échu selon les modalités choisies dans l'avis de consolidation.

- *Remboursement anticipé* : les conditions de remboursement anticipé du prêt prévues à l'article 7 du contrat varient selon les caractéristiques de l'option choisie (montant partiel ou total, date, durée du préavis, calcul ou non d'une indemnité…)

- *Commission d'engagement* : 0.025% du montant de l'emprunt.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre Commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2009

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 8 - C

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2008

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

Le Maire a décidé le 4 février 2009

ART. 1er- Afin de financer le programme d'investissement du budget annexe CEC 2008, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier un emprunt d'un montant de 588 400.00 euros (cinq cent quatre vingt huit mille quatre cents euros), pour une durée de 20 ans.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin agit en qualité de Responsable de la relation commerciale qui assure l'assistance, le suivi et le conseil auprès de la ville de Clermont-Ferrand.

ART. 2 - Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :
 - Une phase de mobilisation de fond de la date de signature du contrat au 31/12/2009
 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2009,

- *Durée* : 20 ans, cette durée se composant de modules, la fin du contrat est fixé au 31/12/2029,

- *L'amortissement* du capital est au choix, constant, progressif ou à la carte,

- *Taux d'intérêts :*
 - TIBEUR 3 - 6 - 12 mois + 0.80 % ;
 - Taux fixe correspondant au taux de SWAP Emprunteur de taux fixe contre, TIBEUR 6 mois + 0.80 % pour une durée minimum de deux ans.

- *Calcul des intérêts* : ils sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

- *Option de taux* : sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 3.4 du contrat, l'emprunteur peut exercer des options de taux, avec ou sans calcul d'indemnité, à l'expiration ou au cours d'un module.

- *Périodicité* : le paiement du capital et des intérêts sera annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel à terme échu selon les modalités choisies dans l'avis de consolidation.

- *Remboursement anticipé* : les conditions de remboursement anticipé du prêt prévues à l'article 7 du contrat varient selon les caractéristiques de l'option choisie (montant partiel ou total, date, durée du préavis, calcul ou non d'une indemnité…)

- *Commission d'engagement* : 0.025% du montant de l'emprunt.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre Commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2009

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 8 - D

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2008

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

Le Maire a décidé le 4 février 2009

ART. 1er- Afin de financer le programme d'investissement du budget Principal 2008, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier un emprunt d'un montant de 7 141 000.00 euros (sept millions cent quarante et un mille euros), pour une durée de 20 ans.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin agit en qualité de Responsable de la relation commerciale qui assure l'assistance, le suivi et le conseil auprès de la ville de Clermont-Ferrand.

ART. 2 - Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :
 - Une phase de mobilisation de fond de la date de signature du contrat au 31/12/2009
 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2009,

- *Durée* : 20 ans, cette durée se composant de modules, la fin du contrat est fixé au 31/12/2029,

- *L'amortissement* du capital est au choix, constant, progressif ou à la carte,

- *Taux d'intérêts :*
 - TIBEUR 3 - 6 - 12 mois + 0.80 % ;
 - Taux fixe correspondant au taux de SWAP Emprunteur de taux fixe contre, TIBEUR 6 mois + 0.80 % pour une durée minimum de deux ans ;
 - Formules structurées parmi celles définies au contrat (article 3.1.4. et suivants du contrat) pour une durée de minimum dix ans.

- *Calcul des intérêts* : ils sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

- *Option de taux* : sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 3.4 du contrat, l'emprunteur peut exercer des options de taux, avec ou sans calcul d'indemnité, à l'expiration ou au cours d'un module.
 - Dans le cas d'un taux fixe à option, le prêteur dans la seconde phase se réserve le droit de choisir un taux d'intérêt différent de celui déterminer lors de la première phase.

- *Périodicité* : le paiement du capital et des intérêts sera annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel à terme échu selon les modalités choisies dans l'avis de consolidation.

- *Remboursement anticipé* : les conditions de remboursement anticipé du prêt prévues à l'article 7 du contrat varient selon les caractéristiques de l'option choisie (montant partiel ou total, date, durée du préavis, calcul ou non d'une indemnité…)

- *Commission d'engagement* : 0.025% du montant de l'emprunt.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre Commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2009

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Alain BARDOT